

Séance du 27 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
21/09/2022		
Date d’Affichage		
28/09/2022		

DCM N° 2022-71

L'an deux mil vingt-deux

Et le vingt-sept septembre

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à MME CROCE AJACCIO Catherine
MME ALBERTINI Francine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
M. BATTISTI Gilles a donné procuration à M. BIAGGINI Jean
M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice
M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis
MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

4 Absents : CAMUZAT Alexandre, MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Subvention APF France
Handicap

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, expose la demande de subvention de l'association APF France Handicap, reconnue d'utilité publique qui œuvre pour le développement de l'inclusion des personnes malades en situation de handicap ou de fragilité sociale. Elle propose de verser une subvention de 300 € à cette association afin de l'aider à poursuivre sa mission.

OÙ l'exposé du Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

D'accepter cette proposition de verser une aide financière de 300 € à l'association APF France Handicap dont le siège social de la délégation de Haute-Corse est situé Immeuble San Petru bâtiment A - Route Royale- 20600 Bastia

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 à l'article et chapitre correspondant.

CHARGE

Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

